



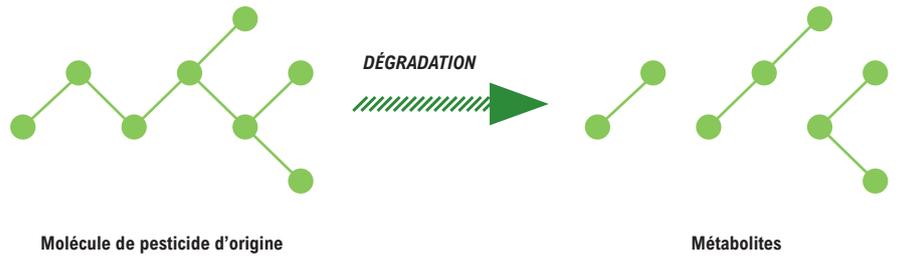
- LES MÉTABOLITES -

Les métabolites relevés dans l'eau de captage : QUE SONT LES MÉTABOLITES, QUELLE EST LEUR INCIDENCE ?

• Que sont les métabolites ?

Ce sont les produits de la dégradation ou de la transformation de substances actives d'une molécule notamment de pesticides.

Comme pour toutes molécules, les métabolites peuvent se retrouver entraînés vers des eaux prélevées pour l'alimentation en eau potable (aquifères, rivières...).



• Pourquoi les métabolites ne sont évoqués que maintenant ?

Depuis 2021, l'ARS recherche de nouveaux paramètres dans l'eau distribuée. En effet, jusqu'à présent, les techniques d'analyse ne permettaient pas de détecter certains métabolites avec fiabilité.

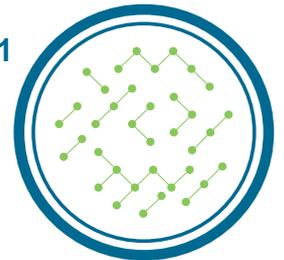
Grâce aux progrès techniques, les métabolites et de nombreuses molécules de pesticides sont ajoutés au contrôle sanitaire régulièrement.

En 2012



50 MOLÉCULES DE PESTICIDES RECHERCHÉES

En 2021

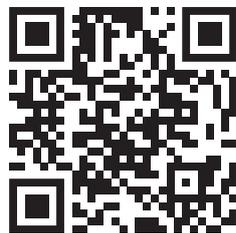


250 MOLÉCULES DE PESTICIDES RECHERCHÉES

• Quelles actions de prévention sont menées par le SDeau50 ?

La présence de molécules issues de l'activité humaine dans l'eau montre la vulnérabilité des ressources en eau à la pollution. Le SDeau50 s'est construit en 2012 sur le principe qu'il est essentiel de mener des actions de préservation de la ressource afin d'assurer la distribution d'eau potable à toutes les activités tout au long de l'année. Ainsi, le SDeau50 mène des actions auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, particuliers) afin de limiter l'usage des pesticides à proximité de nos ouvrages de prélèvement d'eau (périmètres de protection et aires d'alimentation de captages).

Moins de pesticides utilisés
=
moins de pesticides et de métabolites dans l'eau prélevée



EN SAVOIR PLUS SUR
les actions du service ressource
du SDeau50

PUIS-JE BOIRE L'EAU DU ROBINET ?

Dans la Manche, la molécule la plus détectée par les nouvelles analyses est l'Esa-Métolachlore. **La référence sanitaire est fixée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) à 510 µg/l.** En deçà de cette valeur, les autorités sanitaires précisent que cette molécule n'engendre aucun effet néfaste pour la santé (avis 2021-SA-0205).

Pour les eaux distribuées par le SDeau50, les analyses montrent des valeurs comprises entre 0 et 0,4 µg/l. L'eau distribuée par le SDeau50 répond donc en tous points aux normes sanitaires et ne présente pas d'effets néfastes pour la santé.



EN SAVOIR PLUS SUR
l'avis 2021-SA-0205
de l'ANSES